Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260128-05_01_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 28 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

Le mercredi vingt-huit janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi vingt-deux janvier conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 24	Nombre de votants : 27
Nombre de procurations : 3	Nombre de votes pour : 27
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, Mme CÖENT Annie, Mme FONTENAY Julie, M. MENEUST Philippe, M. DELINOTTE Thibault.

Absents Excusés :

M. JULIEN Loïc procuration à M. MORVAN Arnaud, Mme LESAGE Catherine procuration à M. GUÉRET Sébastien, M. BELLANGER Rodolphe procuration à Mme CÖENT Annie, M. CHAHID Mohamed M. GUETTE Christian.

Mme Nolwenn BOZEC a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 22 janvier 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 est lu et arrêté.

05_01_2026 – ACQUISITION FONCIERE – MODIFICATIONS DES PARCELLES CONCERNEES

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est rapprochée de la propriétaire de la parcelle 073AM218 pour acquérir la parcelle mitoyenne à la parcelle communale où se trouve le Verger des Naissances à La Tremblais.

La propriétaire a fait part de son accord de principe et a sollicité l'acquisition par la commune de ses deux dernières parcelles agricoles situées à Noyal-Châtillon sur Seiche.

Par délibération n°71-07-2025, la municipalité a validé l'acquisition de ces 3 parcelles.

Par suite, deux agriculteurs se sont positionnés pour l'acquisition des deux parcelles à vocation agricole, pour lesquelles la commune n'avait pas de projet spécifique.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260128-05_01_2026-DE

L'acquisition par la commune se limitera ainsi à la parcelle mitoyenne du Verger des Naissances, pour extension de ce dernier, aux conditions préalablement arrêtées, soit :

REF	ZONAGE PLUI	SURFACE	MONTANT/ M²	INDEMNITES POUR ARBRES	MONTANT TOTAL
073AM218	NP	3814	1,90 €	1 350,00 €	8 596,60 €

- **Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à l'acquisition de cette seule parcelle et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme à signer tout acte et document y afférent.**

ANNEXE N°4 – PARCELLE 073AM218

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

